

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION :

quelles sont les formations
à succès ?

P.22

**Le gouvernement
Barnier mise sur
l'extension du PTZ**

P.28

**MaPrimeRénov' 2025 :
vers la conservation
des mono-gestes ?**



P.38

**Retour sur le
Mondial du Bâtiment
en vidéos**

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL FORMATION DANS LE BTP

5

- Promoteurs et constructeurs se diversifient vers la rénovation énergétique
- RGE : un label à simplifier ?
- La qualification des électriciens en 4 questions
- Sécurité dans les travaux en hauteur

LES ACTUS DU MOIS

22

- PLF 2025 : fin du Pinel, extension du PTZ
- Vers une conservation en l'état pour MaPrimeRénov' 2025 ?
- Qualitel et Teksial dévoilent leur baromètre annuel

RETOUR SUR LE MONDIAL DU BÂTIMENT

34

- 135 000 visiteurs, +15 % d'exposants... RX dresse le bilan du salon
- Isover, La Brique de Guyane, Veka, Semin... nos interviews vidéos
- Tables rondes du CCCA-BTP, reportages ADEME... les émissions sur Batimat

CONJONCTURE

45

- La construction de logements toujours en difficulté
- Recul d'activité dans l'artisanat du bâtiment au T3 2024

ARCHITECTURE

48

- Philéas Architecture reconvertit des bureaux en logements
- Des logements minimalistes à Rennes
- Jean Nouvel et la fondation Cartier

CARNET DE NOMINATIONS

51

- Nouvelles têtes chez Hilti, Frans Bonhomme et Lapeyre

PRODUITS DU MOIS

52



ÉDITO

Dans le bâtiment, la formation évolue au rythme des mutations et de la conjoncture.

La crise du neuf, mais aussi les enjeux de rénovation énergétique, entraînent des besoins en requalification et en reconversion. Qualitel Formation a ainsi vu la demande de formation en réhabilitation et rénovation exploser, notamment de la part de promoteurs, mais aussi de plombiers et électriciens.

D'autres formations couvrent des risques comme les chutes de hauteur. Une mission pleinement assumée par l'OPPBTP, dont l'offre de formations vise à « *développer la culture sécurité* » au sein des entreprises.

Mais formation et qualification doivent aussi rimer avec simplification. C'est le cas pour le label RGE. Selon Qualit'EnR, la mention permet d'instaurer un référentiel, d'identifier les artisans fiables et ainsi de lutter contre les fraudes.

Domage que la complexité administrative et les changements réglementaires fréquents dissuadent les professionnels. La CAPEB constate même une baisse du nombre d'entreprises RGE, qui seraient désormais 56 633 à fin septembre 2024.

Pour Qualifelec, pas question toutefois de renoncer à ses exigences en termes de qualification des électriciens, car elles garantissent aux « *bons professionnels de ne pas être concurrencés par des éco-délinquants* ».

Autant dire que si jauger le savoir-faire et le savoir-être du professionnel n'est pas chose aisée, la formation tend à faire sa part.



Virginie Kroun
Journaliste

REJOIGNEZ-NOTRE
CHAÎNE WHATSAPP

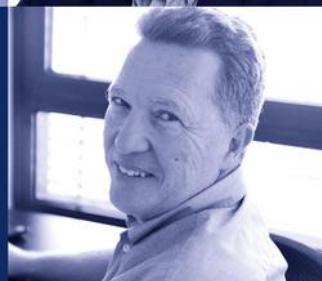
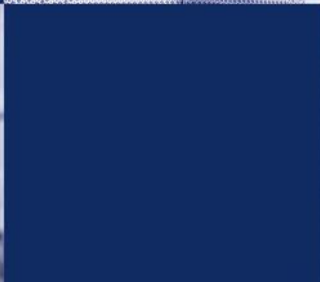
Recevez toute l'actualité
du BTP en direct !



batiweb



LES CHAMPIONS DE L'INNOVATION



C'est un fait reconnu, **KPI encourage et place l'innovation au centre de sa stratégie.**

Ce ne sont pas que des mots.

C'est un fait : pour la 2^e année consécutive, **KPI** figure parmi les 200 entreprises **les plus innovantes de France** et se positionne à la 6^e place dans la catégorie « machines, matériaux, construction »

—
dans le classement des « Leader de l'innovation », publié par « Les Echos » en mai 2024

POUR EN SAVOIR + RDV

SUR KPI.FR



SUIVEZ L'ACTUALITÉ



KPI //
Créateur de systèmes constructifs



Quel impact la crise du neuf a-t-elle sur les formations et requalifications vers la rénovation énergétique – un marché actuellement considéré comme plus porteur ? Pour répondre à nos questions, nous avons interrogé Ariane Komorn, fondatrice de l'école La Solive, et Aniça Zabeur, présidente de Qualitel Formation.

La crise de la construction neuve se fait ressentir depuis de nombreux mois maintenant, entraînant des plans sociaux même dans des grands groupes du BTP ayant a priori les reins solides, comme Bouygues Immobilier ou Nexity, prévoyant de supprimer respectivement 225 et 502 emplois.

Crise du neuf VS incitation à la rénovation énergétique

À fin juin 2024, les permis de construire atteignaient leur plus bas niveau depuis au moins 2015, selon les chiffres du ministère de la Transition écologique. Au premier trimestre 2024, les entreprises de construction enregistraient ainsi +31 % de défaillances sur un an, d'après le cabinet Altarès.

Outre les facteurs économiques liés à la hausse des taux d'intérêts et à la baisse du pouvoir d'achat immobilier des particuliers, les promoteurs et entreprises de construction font également face à une réglementation durablement plus contraignante, avec l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, qui institue le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols.

Cette réglementation met un nouveau coup de frein à la construction neuve, et incite à privilégier la rénovation de l'existant, la réhabilitation et la surélévation.

Parallèlement, les interdictions de location à venir poussent les propriétaires à rénover les 4,8 millions de passoires thermiques que compte la France métropolitaine.

Des promoteurs et entreprises de construction qui cherchent à se diversifier

Alors que la rénovation énergétique et la réhabilitation semblent offrir de meilleures perspectives pour les entreprises, nombreux sont les promoteurs immobiliers qui cherchent à diversifier leurs compétences et à requalifier leurs salariés pour s'adapter aux évolutions du marché. C'est ce que constate la présidente de Qualitel Formation :

« On observe un changement de donne, surtout de la part des promoteurs, puisque jusqu'ici ils se formaient sur toutes sortes de formations réglementaires et techniques », nous explique Aniça Zabeur.

“

« Depuis 1 an et demi, nous avons pas mal de demandes de promoteurs pour des formations à la réhabilitation des bâtiments et aux techniques liées à la rénovation énergétique »

Aniça Zabeur,
présidente de Qualitel Formation

« La formation particulièrement plébiscitée par nos promoteurs, c'est "Réhabilitation durable des bâtiments : enjeux et techniques" », précise-t-elle.

« Il y a un certain nombre de grands groupes du BTP qui ont besoin de requalifier leurs salariés et qui les accompagnent vers de nouveaux métiers. Par exemple sur le parcours "Conducteur de travaux en réhabilitation", c'est beaucoup de gens qui étaient plutôt conducteurs de travaux ou chefs de chantier sur des projets neufs, et qui doivent se réadapter parce qu'il y a davantage de travail sur des projets de réhabilitation », observe de son côté la fondatrice de La Solive.

Même si beaucoup d'apprenants viennent déjà du secteur du BTP, Ariane Komorn souligne que les compétences requises pour un chantier dans le neuf et un chantier de rénovation énergétique ne sont pas les mêmes. « On essaie d'identifier quelles sont les compétences réutilisables de ces salariés, et de réutiliser un maximum ces compétences pour les repositionner sur des métiers qui, eux, sont en tension », ajoute-t-elle.

Plombiers-chauffagistes, électriciens, agents immobiliers... d'autres professions concernées

Les promoteurs immobiliers ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés. La Solive voit également arriver de nombreuses demandes de formation de la part d'entreprises de plomberie-chauffage ou d'électriciens : « Il y a aujourd'hui une recrudescence d'entreprises qui veulent passer leur RGE, et le QualiPAC ou QualiPV pour pouvoir faire bénéficier des aides à leurs clients. On a notamment des entreprises qui faisaient de la plomberie-chauffage dans

FACE À LA CRISE DU NEUF, LE BÂTIMENT SE FORME À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

des bâtiments neufs et qui veulent maintenant pouvoir remplacer des chaudières gaz par des pompes à chaleur ».

« On a aussi l'exemple d'entreprises d'électricité qui essaient de se repositionner sur le photovoltaïque. Ils utilisent toutes leurs compétences sur la partie électrique parce qu'évidemment il y a le raccordement électrique des panneaux, mais il faut qu'ils apprennent la partie couverture, monter en toiture, faire une installation etc. », poursuit-elle.

D'après Ariane Komorn, la rénovation énergétique serait par ailleurs un secteur propice à l'entrepreneuriat. Un tiers des techniciens en formation à La Solive envisageraient de créer leur propre entreprise à court ou moyen terme.

« C'est vrai aussi pour les chefs de projet. Aujourd'hui, 12 % de nos chefs de projet se mettent à leur compte. Donc ça permet vraiment d'accéder à cette envie d'indépendance », souligne-t-elle.

Plus éloignés du neuf, les agents immobiliers qui subissent la crise de l'immobilier ancien sont également nombreux à vouloir se former à la rénovation énergétique : *« Nous avons eu un afflux d'acteurs de l'immobilier pour des formations de technico-commerciaux ou de conseiller en rénovation énergétique. C'est intéressant comme transition car ils ont déjà une compréhension du secteur, mais ils ont besoin de rajouter la dimension technique de la rénovation énergétique. C'est beaucoup de gens qui vont se réorienter par exemple vers*

un travail de mandataire travaux, dans des réseaux qui sont en train de se développer de façon très dynamique aujourd'hui », commente Ariane Komorn.

Des formations à distance et en présentiel

Interrogée sur la part de formation à distance par rapport aux formations en présentiel, la fondatrice de La Solive explique qu'il existe des formations à 100 % en distanciel pour des profils cadre, mais elle rappelle que le geste et la pratique restent essentiels pour se former à l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux photovoltaïques par exemple.

« Aujourd'hui, on ne peut pas apprendre à installer un panneau solaire, à faire la maintenance d'un système énergétique, ou à installer une pompe à chaleur en faisant un e-learning. En tout cas, aujourd'hui, il n'y a aucun chef d'entreprise qui nous dit qu'il serait prêt à envoyer en formation, voire recruter, quelqu'un qui se serait formé en ligne pour l'installation d'une pompe à chaleur », explique-t-elle.

Dans ce contexte, La Solive dispose de trois campus à Paris, Lyon et Nantes, et compte en ouvrir une dizaine de plus d'ici 2026, à commencer par Marseille, Toulouse, Lille et Montpellier, en partie grâce à une récente levée de fonds de 4 millions d'euros.

Ces fonds serviront également à créer de nouvelles formations, comme le parcours de *« Conducteur de travaux en rénovation*

FACE À LA CRISE DU NEUF, LE BÂTIMENT SE FORME À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

énergétique ». « C'est un métier sur lequel on est énormément sollicités, notamment par des grands groupes du BTP, qui aujourd'hui ont besoin à la fois de recruter ou de requalifier leurs salariés sur ces métiers », précise Ariane Komorn.

La présidente de Qualitel Formation constate toutefois pour sa part une légère baisse des demandes de formations au global, en raison de la mauvaise conjoncture économique : « Étant donné que c'est compliqué financièrement pour les promoteurs, la moindre dépense est étudiée au millimètre près, donc la formation ne fait pas toujours partie des priorités en ce moment. Mais hormis cela, ils continuent de suivre différentes formations, notamment en lien avec les sujets réglementaires. Là, il y a

les seuils 2025 de la RE2020 qui vont paraître au 1er janvier 2025 », rappelle Aniça Zabeur.

Selon elle, les besoins devraient toutefois rester importants dans les mois à venir, en particulier pour les formations en lien avec la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.

« Il y a pas mal de besoins dans tout ce qui va être solaire, photovoltaïque, biomasse. On commence à avoir une vraie demande de la part de nos professionnels de se former sur ces sujets, avec des formations qui d'ailleurs débouchent parfois sur des qualifications spécifiques, plutôt pour la maîtrise d'œuvre », conclut-elle.

Propos recueillis par Claire Lemonnier

 **afipeb**
Association Française de l'Isolation
en Polystyrène Expandé dans le Bâtiment

**En choisissant
un isolant PSE,
je suis capable
de tout isoler.**

En savoir plus



NUL BESOIN
D'ÊTRE VISIBLE
POUR ÊTRE
REMAR
QUABLE

Blocs-portes EI30 JELD-WEN : quand la performance se cache surtout dans les détails

Depuis 2014, tous les blocs-portes Feu doivent être dotés de joints intumescent pour atteindre les performances de résistance au feu en vigueur. En plus d'être particulièrement efficaces pour colmater les espaces et empêcher la propagation de l'incendie, les joints intumescent de nos solutions EI30 passent complètement inaperçus puisqu'ils sont directement intégrés à l'intérieur du vantail.



>> LIRE LA SUITE



Malgré son rôle dans la rénovation énergétique et l'accès aux aides publiques, le label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) continue de diviser. Considéré comme un gage de qualité pour les particuliers, il reste un parcours complexe pour les artisans, qui demandent des procédures plus simples et rapides.

La crise du bâtiment neuf continue d'impacter lourdement le secteur. En 2024, les permis de construire ont chuté de près de 30 % par rapport à l'année précédente, et les mises en chantier de 20 % en un an. Les promoteurs peinent également à vendre leurs programmes dans un contexte de hausse des coûts de construction et des taux d'intérêt. Cette situation pousse les entreprises du BTP à chercher des alternatives, en se tournant vers la rénovation énergétique pour remplir leurs carnets de commandes.

Un gage de qualité...

Dans ce contexte, le label RGE devient un véritable atout. En plus de donner accès aux aides publiques, telles que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), il garantit des

normes de qualité dans les travaux de rénovation.

Étienne Duhot, directeur de la rénovation d'ampleur chez Hellio, souligne également que « *cette qualification permet d'être référencé dans des annuaires RGE, comme France Rénov', offrant une meilleure visibilité aux professionnels qualifiés* ».

Ce dernier rappelle ainsi que « *la qualification RGE est un gage de qualité pour les professionnels du bâtiment, permettant de respecter des référentiels stricts sur la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique, notamment en matière de performance énergétique* ».

Toutefois, « *les artisans du bâtiment, dont beaucoup ne disposent pas de tertiaire d'entreprise, rencontrent de nombreuses difficultés pour s'inscrire dans l'écosystème des*

travaux aidés avec une multiplication des acteurs, des process administratifs et des contrôles », souligne la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb).

... mais des critères d'obtention complexes

« Une entreprise qui souhaite une qualification doit faire une demande et prouver qu'elle répond aux critères communs à toutes les spécialités », indique Teddy Puaud. Cela implique que chaque entreprise doit démontrer la cohérence entre ses compétences et la qualification demandée. Par exemple, « si vous demandez une qualification pour le chauffage au bois, nous vérifions que vous êtes chauffagiste. Pour le photovoltaïque, des compétences en électricité sont nécessaires », poursuit-il.

La qualification RGE impose ainsi un processus exigeant et souvent long pour les artisans. « La durée d'obtention de ce label est très longue, notamment en raison de l'attente des commissions », explique Étienne Duhot, ajoutant que certaines entreprises renoncent au label pour éviter la complexité administrative ou pour ne pas ralentir leur carnet de commandes.

« On constate une baisse du nombre d'entreprises de travaux RGE qui s'établit à 56 633 à fin septembre 2024 », relève la Capeb, qui recommande vivement de « simplifier et dématérialiser les dossiers, de créer une nouvelle voie de qualification par validation des acquis de l'expérience (VAE)

basée sur le contrôle de chantier, et de mettre en place un fichier unique des travaux aidés pour cibler les contrôles ».

Pour Teddy Puaud, ces critères d'obtention restent cependant primordiaux pour assurer la fiabilité des entreprises. « Chaque année, nous vérifions que les critères de base, comme l'assurance de l'entreprise et la présence du référent technique, sont respectés. En cas de non-conformité, l'entreprise est suspendue et doit corriger les écarts sous peine de sanctions », précise-t-il, ajoutant que tous les quatre ans, les formateurs passent devant un jury de compétences, avec un taux de réussite autour de 50 %.

Les fraudes détournent-elles la réputation des artisans qualifiés ?

« Les principales dérives constatées concernent la sous-traitance de certains chantiers par des entreprises qualifiées RGE à des artisans non certifiés ou moins qualifiés », indique Étienne Duhot, précisant que cette pratique nuit à la qualité des travaux et au respect des normes RGE.

Une information que confirme la Capeb, qui dénonce par ailleurs divers abus dans l'utilisation de la qualification RGE, dont l'usurpation du logo et des entreprises qui priorisent le volume de travaux aidés au détriment de la qualité.

Face à ce constat, le gouvernement a renforcé les contrôles en 2024, incluant le nombre d'audits, notamment pour les

rénovations d'envergure : « 10 % des dossiers MaPrimeRénov' et 12,5 % des dossiers CEE sont désormais contrôlés sur place, contre 7 à 8 % en 2023 », explique-t-il.

Ces efforts incluent également une augmentation des contrôles par contact et un renforcement des équipes de la DGCCRF pour mieux cibler les fraudes.

M. Duhot soutient également la proposition de loi du député Thomas Cazenave, visant à durcir les sanctions en cas de fraude. « Il est crucial de garantir l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie post-chantier, ce qui serait possible avec des mesures de contrôle et une responsabilité accumulée pour assurer la qualité des chantiers », déclare-t-il.

En effet, les pratiques frauduleuses « jettent le discrédit sur l'ensemble de la filière bâtiment et peuvent dissuader les particuliers de faire des travaux de rénovation énergétique », regrette la Capeb. « Le principal impact est un manque de confiance des particuliers souhaitant réaliser des travaux », observe quant à lui Étienne Duhot.

Bien que minoritaires, les fraudes nécessitent des ressources pour être combattues. « Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'État pour éradiquer ce fléau », souligne M. Puaud. Les entreprises cumulant des réclamations font d'ailleurs l'objet d'une surveillance accrue. Ainsi, « toute entreprise ayant trois réclamations en moins de 12 mois est soumise à une instance dédiée, pouvant mener à une radiation », selon M. Puaud.

D'après Étienne Duhot, les entreprises qui se distinguent sont celles qui privilégient un ancrage local, avec par exemple des showrooms pour présenter leurs produits et projets réalisés. « Dans ce secteur, le bouche-à-oreille reste essentiel pour instaurer la confiance, ce qui repose sur des entreprises délivrant un travail de qualité », ajoute-t-il.

Quel avenir pour le RGE ?

Selon le directeur de la rénovation d'ampleur Hellio, « cette certification est une garantie de sérieux et de compétence qui aide véritablement les particuliers à se tourner vers des artisans de confiance ».

Toutefois, de nombreux artisans et experts du secteur estiment qu'il serait pertinent d'ajuster certaines procédures pour rendre le processus plus accessible et réactif. Malgré cela, le label RGE continue d'être « indispensable » dans un secteur où la qualité et la confiance sont au cœur des attentes. Pour Teddy Puaud, « peu importe l'évolution de la réglementation, les labels seront toujours nécessaires pour identifier les artisans compétents », conclut-il.

Propos recueillis par Marie Gérald



Artisans du bâtiment : maximisez vos opportunités avec le label RGE

Devenir un artisan Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) est un choix stratégique pour les professionnels du bâtiment. Ce label, instauré par les pouvoirs publics, vise à promouvoir les compétences des artisans dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Selon une étude de la CAPEB, les entreprises RGE constatent une augmentation moyenne de leur chiffre d'affaires de 15% après obtention de la certification, grâce à l'accès à de nouveaux marchés et à l'augmentation de la demande pour les travaux de rénovation énergétique.

Artisan RGE, un label pour dynamiser son activité

=> Accès à des marchés spécifiques

L'un des principaux avantages de la certification RGE est l'accès à des marchés réservés. En effet, pour bénéficier des aides publiques telles que MaPrimeRénov', les primes Energies, l'Éco-Prêt à Taux Zéro (Éco-PTZ) ou les aides locales des collectivités, les particuliers doivent faire appel à des entreprises certifiées RGE. Cette condition fait de la certification un passeport incontournable pour de nombreux projets de rénovation énergétique.

=> Valorisation des compétences

Le label RGE est une reconnaissance officielle des compétences de l'artisan en matière de performance énergétique et d'installations de qualité. Il rassure les clients potentiels sur le savoir-faire et la fiabilité de l'entreprise. Cette valorisation peut également se traduire par une meilleure réputation et une différenciation positive sur un marché compétitif.

➤ LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
SE FERA
AVEC VOUS!



PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

**FEE
BAT**
GAGNEZ EN
EFFICACITÉ!



Rendez-vous sur
www.feebat.org



 Suivez notre actualité

➤ FORMEZ-VOUS AVEC FEEBAT

Vous souhaitez devenir RGE, auditeur énergétique ou vous former aux énergies renouvelables, au bâti ancien... ?

FEEBAT vous aide à maîtriser les enjeux et les principes de la **rénovation énergétique**, grâce à **plus de 20 formations** adaptées à votre métier, votre profil et vos besoins.

LE PROGRAMME FEEBAT EST DÉVELOPPÉ ET SOUTENU PAR





Quel bilan tirer de l'efficacité des qualifications pour des installations électriques spécifiques, comme les IRVE et le photovoltaïque ? Décryptage avec Qualifelec, la FFIE et FEDELEC.

C'est sous l'impulsion des pouvoirs publics et d'EDF qu'est née la qualification des électriciens en 1955, nous rappelle Alexandra Del Medico, déléguée générale de Qualifelec.

Dans son processus, l'organisme passe en revue différents critères : le profil personnel (formation, expérience professionnalisante, CV, etc.), les moyens techniques déployés ainsi que la situation financière et assurantielle de l'entreprise d'installation électrique.

Mme Del Medico résume : « C'est véritablement un "écosystème" qu'on évalue », mais qui évolue continuellement.

« Auparavant, la notion de puissance installée était un gage de technicité. Aujourd'hui les équipements sont de moins de moins énergivores et la technicité passe plutôt par la capacité de pilotage des instal-

lations à la recherche de sobriété énergétique », évoque Thierry Grosdidier, directeur technique chez Qualifelec.

Quelles qualifications pour quelles innovations ?

« Précédemment, un électricien Qualifelec l'était pour toutes les parties de l'installation », rappelle Philippe Goj, président de FEDELEC (Fédération Nationale des Professionnels Indépendants de l'Électricité et de l'Électronique).

Mais l'essor du photovoltaïque (PV) et des infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE), en particulier dans le résidentiel, a rebattu les cartes.

Aujourd'hui, des qualifications sont dédiées à ces installations, respectivement appelées SPV et IRVE au sein de Qualifelec. Une manière d'adouber l'entrée d'une entreprise dans « une activité nouvelle »,

selon Pascal Toggenburger, président de la Fédération Française des Intégrateurs Électriciens (FFIE).

« Pour pouvoir suivre une formation photovoltaïque, il faut déjà posséder un socle robuste de connaissances en installation électrique. Celles-ci doivent à la fois couvrir les aspects courant continu, comme alternatif », justifie Thierry Grosdidier.

En ce qui concerne les bornes de recharge de véhicule électrique, trois niveaux de formation existent. « Après cette formation, il est possible de présenter un dossier de qualification chez Qualifelec », expose Alexandra Del Medico. « On a aujourd'hui agréé une vingtaine d'organismes de formation, qui sont systématiquement audités. On a l'assurance que les 5200/5300 professionnels aujourd'hui qualifiés sont génétiquement électriciens », complète M. Grosdidier.

Ces qualifications spécifiques, et coûtant en moyenne 250 € par an, visent à assurer la sécurité des ouvrages, éviter les sinistres chez les particuliers, ainsi que les fraudes générées par effets d'opportunisme. « Le marché s'est assaini avec l'arrêté de 2017 et la sortie d'aides importantes [dont MaPrimeRénov']. De plus, il y a des contrôles réglementaires, en moyenne 1 est réalisé par Consuel tous les 14 chantiers pour les installations PV », détaille la déléguée générale.

Des qualifications pénalisantes pour l'activité des entreprises ?

Mais c'est sans compter de grandes structures, historiquement tournées vers les grands ensembles tertiaires. Bien que certifiées, celles-ci accèdent au marché des particuliers et font appel à de la sous-traitance non-qualifiée. D'où la nécessité, selon les experts de Qualifelec, que ces sous-traitants soient qualifiés pour s'adresser à ces publics.

D'autant que le résidentiel et le petit tertiaire sont les marchés principaux des adhérents de FEDELEC, rassemblant essentiellement des petites structures. « C'est très bien qu'on rajoute des bornes de recharge électrique, du photovoltaïque, à condition que ce soit nous qui puissions le faire », souligne son président.

L'intéressé est ambivalent sur la qualification : « Oui, il faut protéger le métier face au bricolage. D'autant que les kits de batteries et de photovoltaïque, en vente libre aux particuliers sont autrement plus problématiques ».

M. Goj ajoute : « Mais trop d'obligations disqualifient les petites entreprises au profit des grandes. On nous multiplie démarches et coûts de qualification pour des options de quelques centaines d'euros pour les bornes, ou milliers pour le photovoltaïque, dans un chantier global de dizaines de milliers d'euros. Si la qualification ne vaut que pour une part très marginale de chiffre d'affaires, les TPE abandonnent. Mais elles sont "disqualifiées" parfois pour tout un chantier ».

« Pour le photovoltaïque, la problématique, ce n'est pas tant la qualification. La problématique, c'est l'assurance, réticente à assouplir un peu la démarche et l'adhésion pour cette activité, au démarrage très sinistrée », remarque Pascal Toggenburger de la FFIE.

Thierry Grosdidier, de Qualifelec acquiesce : « Avec cette sinistralité, les assureurs sont devenus timides et on a beaucoup de mal à rétablir la confiance. À travers la qualification, nous contribuons à créer les bonnes conditions d'exécution et éviter les déboires ».

Une qualification efficace ?

Mais si les qualifications des métiers électriques tendent à protéger des marchés émergents, certaines sont-elles pertinentes ? « Côté pompes à chaleur, il y a des grosses unités, des fluides frigorigènes... donc objectivement des raisons de qualification, voire de certification », reconnaît Philippe Goj.

Le président de FEDELEC est toutefois plus dubitatif vis-à-vis des IRVE, de 3 à 6 kW. « Il n'y a pas de différence majeure entre les principes d'alimentation des plaques de cuisson, des moteurs de machines à laver et des petites bornes de nos voitures », argue-t-il, en réclamant que le niveau de qualification soit proportionnel au risque.

D'après Consuel, 22,3 % des installations IRVE affichaient des non-conformités en termes de mise en œuvre en 2023. Alors que 36 % des installations photovoltaïques

contrôlées étaient non-conformes, tous les aspects confondus.

Des démarches encore trop lourdes ?

La multitude de qualifications est aussi contraignante pour Pascal Toggenburger. « Au sein de Qualifelec, il y a un dialogue préalable avec la compagnie d'assurance pour bien vérifier que les démarches sont en cours, l'attestation de l'assurance couvre ce nouveau champ d'activité et donc la qualification provisoire est donnée », nuance le président de la FFIE.

L'organisme de qualification cherche à fluidifier davantage ses procédures via la dématérialisation. Par la plateforme API.gouv, il arrive à tracer tous les changements de SIRET, les documents fiscaux ou sociaux. Des échanges sont en cours avec les assurances afin qu'elles acceptent de fournir directement les attestations. « Qualifelec est obligé de les demander à chaque échéance pour vérifier leur mise à jour. Or, chaque entreprise a des échéances différentes », justifie sa déléguée générale.

« La simplification d'une qualification ne résout pas le problème de leur multiplication et de la disproportion de leurs demandes », pour le président de FEDELEC.

Une chose est sûre pour Thierry Grosdidier : « Il n'est pas question qu'on desserre nos exigences. C'est la garantie pour les bons professionnels de ne pas être concurrencés par des éco-délinquants ».

Propos recueillis par Virginie Kroun

Être Référente d'Aide
à la Rénovation
Énergétique c'est

AVOIR LES BONS OUTILS

Plus de 3 800 RAR* bénéficient
déjà d'outils gratuits et
opérationnels, pour maîtriser
les dispositifs **MaPrimeRénov'**
et **CEE** :

- une base de données des matériaux
et matériels éligibles aux CEE
- un annuaire interactif des aides
financières locales et nationales
- le décryptage des évolutions
réglementaires
et actualités des dispositifs CEE
- des cours en ligne conçus pour tous
les niveaux

*Référénts d'Aide à la Rénovation

PORTÉ PAR



PARTENAIRES



FINANCEURS AIDEE, DISTRIDYN, EDF, ESSO, SIPLEC, TOTAL ENERGIES



Devenez RAR
PROGRAMME-OSCAR-CEE.FR



Dans le secteur du BTP, la formation est primordiale pour que les bons réflexes soient pris en termes de sécurité. Les certifications peuvent également être l'assurance que les notions de sécurité ont été bien assimilées.

Travailler dans le secteur du BTP n'est pas sans risque. Chaque collaborateur est exposé à divers dangers, qui diffèrent en fonction de la nature du métier. Certaines professions sont particulièrement dangereuses, notamment celles où on est amené à travailler en hauteur. On parle ici des cordistes, des couvreurs ou encore des peintres.

Les risques de chutes de hauteur, principale cause de mortalité dans le secteur du BTP, planent davantage sur ces corps de métiers que sur d'autres. C'est pourquoi, pour s'assurer que les bons gestes et les bons réflexes soient assimilés, des formations sont proposées et assurées par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB), pour toutes les entreprises qui en feront la demande.

Développer la culture sécurité au sein des entreprises

« La formation est un sujet important pour faire progresser la prévention au sein des entreprises, les faire monter en compétences et développer la culture sécurité. Voilà pourquoi la formation est l'une des offres importantes que l'on met en avant », explique Gwenaëlle Keraval, chargée du développement Formation Professionnelle Continue au sein de l'OPPBTB.

Si auparavant les entreprises envoyaient des demandes de formation à l'organisme de prévention, celui-ci adopte depuis peu un comportement légèrement plus proactif. Aujourd'hui, l'OPPBTB promeut davantage les actions de formation. L'objectif étant de sensibiliser un maximum d'entreprises, notamment celles qui sont le plus exposées à des risques. Étrangement, « les entreprises qui font appel à nous ne sont pas forcément

LES ENTREPRISES DU BTP DOIVENT VEILLER À NE PAS NÉGLIGER LA CULTURE SÉCURITÉ

les plus mal loties en matière de compétences », souligne Mme Keraval.

Pour inciter les sociétés à formuler une demande de formation, l'OPPBTP a dorénavant recours aux campagnes de communication. L'objectif est d'aller toucher les entreprises qui ne sont pas forcément conscientes que leur niveau de compétences n'est peut-être pas à la hauteur. Il est ensuite question de leur présenter et de développer une offre de formation spécifique.

Axer les formations sur la notion de perception du risque

« Aujourd'hui, dans nos formations, il y a un gros travail sur la notion de perception du risque. La première remarque d'un couvreur sera de dire "ça fait partie de mon métier, le risque fait partie de mon activité" », note Gwenaëlle Keraval. Autrement dit, de mauvaises habitudes sont prises par les collaborateurs, qui relâchent peu à peu leur vigilance. « Les couvreurs trouvent des parades pour ne pas tomber, sauf qu'à un moment, celles-ci ne fonctionnent plus et ils finissent par chuter », regrette la chargée du développement Formation Professionnelle Continue.

C'est pour faire face à ces manquements que l'OPPBTP a conçu une nouvelle offre de formation, pour sensibiliser les entreprises non pas sur leur façon de travailler, mais plutôt sur le fait de savoir si oui ou non elles prennent suffisamment en compte cette notion de risque.

L'objectif de l'organisme est de faire en sorte que les entreprises se posent de nouveau des questions sur leurs pratiques. Certaines d'entre elles ont recours à des méthodes de sécurité approximatives, mais étant donné qu'elles n'ont pas fait face à de graves accidents, elles les conservent. S'ensuit alors logiquement une déliquescence de la notion de perception du risque. Voilà pourquoi, selon l'OPPBTP, il est primordial de remettre en question les pratiques.

En plus des formations ancrées sur la notion de perception du risque, il en existe certaines qui sont davantage axées sur la méthode, les outils, la pratique. Selon l'activité pratiquée, la question est de savoir pour quel mode opératoire opter, ou encore, quelles sont les protections collectives ou individuelles les plus pertinentes ? Ces formations sont très ciblées sur le métier, *« c'est pourquoi il est plus intéressant de les organiser en intra, de façon à pouvoir nous adapter aux situations de travail de l'entreprise »,* explique Gwenaëlle Keraval.

Par ailleurs, ces formations sont souvent organisées par des conseillers très au fait des nouveautés, des nouveaux fonctionnements ou encore des nouveaux modes opératoires. Au-delà de la nécessaire prise de recul, ils peuvent apporter des billes très concrètes quant à la meilleure façon de procéder pour assurer la sécurité sur un chantier, ou encore sur le type de matériel à privilégier.

LES ENTREPRISES DU BTP DOIVENT VEILLER À NE PAS NÉGLIGER LA CULTURE SÉCURITÉ

Au fil des années, la notion de sécurité sur les chantiers est de plus en plus prise au sérieux. Les collaborateurs sont de mieux en mieux accompagnés, que ce soit avec de nouvelles technologies ou avec l'émergence de nouvelles méthodes de travail. Ces changements conduisent à la nécessité de mettre à jour les différentes formations.

Celles-ci font l'objet d'une mise à jour au moins une fois par an. Elles sont alimentées d'une part par la direction technique de l'OPPBTP, mais également par les remontées du terrain. Sur un chantier, des conseillers peuvent être témoins d'une bonne pratique pour ensuite la faire remonter.

« À l'OPPBTP, il y a un regard au niveau de la direction technique après une remontée du terrain, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de conséquences négatives. Souvent, sur des actions ou des outils de prévention, ceux-ci peuvent s'avérer positifs pour un sujet, tout en pénalisant un autre », explique Mme Keraval. Elle prend pour cela l'exemple de l'exosquelette, qui peut se révéler très utile lors de l'utilisation d'un marteau-piqueur, mais qui peut aussi devenir encombrant lorsque l'on effectue une autre tâche.

Des certifications pour les travailleurs sur cordes

Outre les formations, il existe aussi des certifications, comme celles proposées par France Travaux sur Cordes, le syndicat professionnel et patronal des travailleurs sur cordes. « L'idée est de regrouper le plus

d'acteurs possibles des travaux sur cordes, à savoir les entreprises et les centres de formation, au sein de ce syndicat, pour assurer la promotion, le développement, le lobbying et les formations qui gravitent autour des accès sur cordes », explique Luc Boisnard, vice-président de France Travaux sur Cordes.

Ces certifications, qui sont au nombre de 4, s'obtiennent en suivant un cursus spécifique. La première certification est destinée aux débutants, et s'appelle le CQP « Travailler sur cordes niveau initial ». Après avoir passé plus de 1 000 heures sur le chantier, le détenteur de cette certification pourra prétendre à passer son CQP Travailler sur corde niveau confirmé.

Le CQP Superviser les travaux sur cordes a récemment été créé, et précède l'OTC (Organiser des travaux sur cordes), la dernière certification proposée par France Travaux sur Cordes. « Celle-ci est détenue par un expert que chaque établissement se doit d'avoir chez lui », précise M. Boisnard. L'OTC va balayer l'environnement de chantier au sens large, que ce soit au niveau des risques extérieurs, des risques périphériques, importés ou exportés.

« Avec la direction générale du travail, nous sommes en train de travailler sur une certification d'entreprise dont l'objectif est de durcir les conditions d'accès à ce métier, parce qu'il y a beaucoup trop d'entreprises qui le pratiquent par-dessus la jambe. Cela crée un risque pour la profession, pour les vrais professionnels », explique Luc Boisnard.

PTZ, DPE, réforme du ZAN... M.Barnier s'attaque à la crise du logement

Le premier ministre Michel Barnier a dévoilé une série de mesures pour relancer le secteur du logement en crise, avec notamment le retour du prêt à taux zéro (PTZ) pour tous et une évolution de la réglementation sur l'artificialisation des sols.

Face à des enjeux comme la construction de nouveaux logements, la rénovation énergétique ou encore la préservation des terres agricoles, les propositions émises par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale visent à relancer un secteur en grande difficulté.

Le retour du prêt à taux zéro (PTZ) sur tout le territoire

Michel Barnier a ainsi exprimé son soutien à la réintroduction du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire français, alors qu'il est actuellement limité aux zones dites « tendues », où la demande en logements dépasse l'offre.

« Le retour du PTZ partout sur l'ensemble du territoire sera de nature à relancer l'accession à la propriété des primo-accédants et donc la construction neuve sous toutes ses formes », a déclaré Damien Hereng, président de la Fédération française des constructeurs de maisons individuelles (FFC), dont la production est au plus bas depuis 2000.

Loïc Cantin, président de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), a également salué cette initiative, y voyant une « réelle prise de conscience de l'urgence à agir » pour relancer le secteur du logement.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PLF 2025 : MaPrimeRénov' et l'hébergement d'urgence en danger ?

Avec une enveloppe ramenée à 2,3 milliards d'euros pour MaPrimeRénov' et une stagnation du budget pour l'hébergement d'urgence, le projet de loi de finances 2025 soulève des préoccupations du côté des acteurs du logement social, qui critiquent des mesures jugées insuffisantes face à la crise actuelle.

Le projet de loi de finances 2025, présenté ce jeudi 10 octobre, prévoit plusieurs ajustements dans certains domaines clés liés au logement, à la rénovation énergétique et à l'hébergement d'urgence.

Le budget alloué à MaPrimeRénov' divisé par deux

La subvention MaPrimeRénov' verra notamment son enveloppe réduite à 2,3 milliards d'euros, contre 4 milliards annoncés pour 2024. Cette diminution marque un retour au niveau de financement de 2023, année durant laquelle le nombre de logements rénovés a baissé de 7 %, selon l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce contexte budgétaire

s'inscrit dans une politique de recentrage des aides publiques, alors que la rénovation énergétique reste un enjeu central.

Parallèlement, le secteur de l'hébergement d'urgence se maintient avec un budget stable de 2,9 milliards d'euros. Le nombre de places d'hébergement d'urgence, fixé à 203 000, atteint un niveau historiquement élevé.

Cependant, les 120 millions d'euros promis par l'ancien ministre délégué au Logement, Patrice Vergriete, pour renforcer ce dispositif restent absents du projet.



Budget 2025 : quel avenir pour le PTZ et le Pinel ?

Valérie Létard, ministre du Logement, a annoncé le 18 octobre qu'il n'y aurait pas d'avenir pour le Pinel après l'échéance du 31 décembre. Elle mise en revanche sur l'extension du PTZ partout en France, tout comme les députés, qui proposent même de l'étendre à l'immobilier ancien.

La ministre du Logement et de la Rénovation urbaine a annoncé ce vendredi que la niche fiscale Pinel, « *ayant coûté 25 milliards d'euros à l'État en dix ans* », ne serait pas remplacée après le 31 décembre 2024.

Selon Valérie Létard, l'investissement locatif doit néanmoins être soutenu, dans un contexte de crise du logement et pour la construction neuve.

Afin d'assurer une transition avec le Pinel, la ministre du Logement a expliqué regarder attentivement les propositions des parlementaires. Elle cite notamment la proposition de François Jolivet, député Horizons de l'Indre, qui suggère d'exonérer

de droits de succession les acheteurs d'un logement neuf, et de permettre à chaque parent de faire une donation exonérée d'impôts allant jusqu'à 150 000 euros pour l'achat d'un logement neuf.

Vers une extension du PTZ à toutes les zones ?

La ministre est également favorable à l'extension du prêt à taux zéro (PTZ) dans le neuf pour les primo-accédants partout en France, que ce soit pour les appartements ou les maisons.

Crise de la construction : vers une relance via les primo-accédants ?

La ministre du Logement Valérie Létard était l'invitée de franceinfo le 23 octobre. L'occasion d'évoquer ses pistes pour résoudre la crise du logement et « relancer la machine » de la construction. Pour cela, la ministre mise notamment sur les primo-accédants et l'assouplissement du ZAN.

Lors d'une interview sur franceinfo, la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine est revenue sur son souhait d'étendre le prêt à taux zéro (PTZ) à toutes les zones et logements neufs (collectif et individuel). « *L'amendement va être déposé* » dans le projet de loi de finances (PLF) 2025, a-t-elle assuré.

Vers la baisse des taux d'intérêts et l'extension du PTZ

Objectif affiché : faciliter l'accès à la propriété pour les primo-accédants et ainsi libérer du locatif pour réduire la crise du logement.

Pour rappel, la remontée des taux

d'intérêts et l'inflation ont fortement impacté le pouvoir d'achat des primo-accédants depuis deux ans, et nombreux sont ceux à avoir gelé ou repoussé leur projet d'accession à la propriété. Ce manque de mobilité ayant pour effet de saturer le marché locatif.

Valérie Létard a notamment rappelé la baisse amorcée des taux d'intérêts des crédits immobiliers. « *On est dans une trajectoire propice à la baisse des taux d'intérêts* ». Cumulée à l'extension du PTZ, la conjoncture pourrait (re)devenir propice aux primo-accédants : « *J'encourage tous ceux qui aujourd'hui essaient d'aller vers l'accession à la propriété (...)* »



[» LIRE LA SUITE](#)

Permis de construire : la Cour des comptes formule 7 recommandations

« Opaque », « onéreux », « complexe »... Voilà quelques qualificatifs employés par la Cour des comptes pour décrire le système de délivrance des permis de construire. Dans un rapport, l'instance et ses chambres régionales proposent sept solutions pour améliorer le parcours.

« Le permis de construire, outil du quotidien de l'urbanisme, est un baromètre plurisectoriel : du secteur de la construction, de la mise en œuvre de la politique en faveur de la transition écologique et de l'évolution de la fiscalité », expose la Cour des comptes, qui publie un rapport. Ce nouveau rapport - après ceux portant sur le Pinel et les CEE - se penche cette-fois-ci sur la complexité de la délivrance des permis de construire.



Complexité notamment pour les demandeurs d'autorisations, appelés les pétitionnaires. « Bien que les délais d'instruction en matière d'attribution d'un permis de construire soient généralement respectés, la demande fréquente de pièces complémentaires peut créer de la confusion chez les pétitionnaires », note la Cour des comptes.



>> LIRE LA SUITE

ZAN : l'objectif fixé pour 2031 jugé inatteignable par des sénateurs



Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols continue de susciter des débats. Un groupe transpartisan de sénateurs publie un rapport appelant à apporter « des évolutions législatives et réglementaires » pour pouvoir atteindre le premier objectif fixé d'ici 2031.

Un groupe transpartisan de 18 sénateurs dévoilait ce mercredi un rapport portant sur l'application du

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols dans les territoires.

Pour rappel, la loi Climat et Résilience de 2021 a introduit l'objectif ZAN, qui vise à stopper l'étalement urbain d'ici 2050. À cette échéance, toute nouvelle surface urbanisée devra être compensée par une renaturation d'une surface équivalente.

En juillet 2023, un assouplissement avait été introduit à la demande des maires, pour garantir une marge de manœuvre d'un hectare par commune.



>> LIRE LA SUITE

Maintenant le gouvernement formé, l'Alliance pour le Logement appelle « au travail »

Soulagée par l'annonce du nouveau gouvernement Barnier, l'Alliance pour le Logement a appelé ce dernier au travail, avec pour priorité la crise du logement. L'union de différentes organisations du bâtiment et de l'immobilier a proposé sept mesures, à intégrer dans le PLF 2025.

L'Alliance pour le logement est soulagée de voir que « *le pouvoir exécutif semble prendre conscience de la gravité de la crise qui touche le logement* ».

« *Cet été, le président de la République et le ministre de l'Économie de l'époque ont fait leur mea culpa en reconnaissant qu'aucune solution n'avait été apportée à la crise du logement qui touche nos concitoyens* », développe cette union d'organisations de la filière, dont la FFB, la FPI, l'UNSF, la FNAIM ou l'USH. Autant dire qu'elles se réjouissent de la nomination de Valérie Létard à la tête d'un ministère du Logement de plein exercice.

Toutefois, le nouveau gouvernement

Barnier a du pain sur la planche. L'Alliance pour le Logement appelle d'ailleurs l'exécutif « *au travail* ».

Du rétablissement du PTZ au décalage des étapes de la RE2020 : des solutions réitérées

Tout doit se jouer dans le projet de loi finances 2025 (PLF 2025) selon l'Alliance pour le Logement. L'organisation met de nouveau sur le tapis sept mesures, proches de celles listées par le Pôle Habitat FFB.

D'abord : le retour d'un prêt à taux zéro (PTZ) universel « *partout et pour toutes (...)* »



>> LIRE LA SUITE



Ma 
Prime
Rénov'

Rénovation énergétique : le secteur demande la prolongation de MaPrimeRénov'

Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre, vingt-neuf acteurs majeurs de la rénovation énergétique ont demandé au gouvernement de prolonger et pérenniser les règles actuelles du dispositif MaPrimeRénov', jugé essentiel pour dynamiser le secteur et atteindre les objectifs de décarbonation.

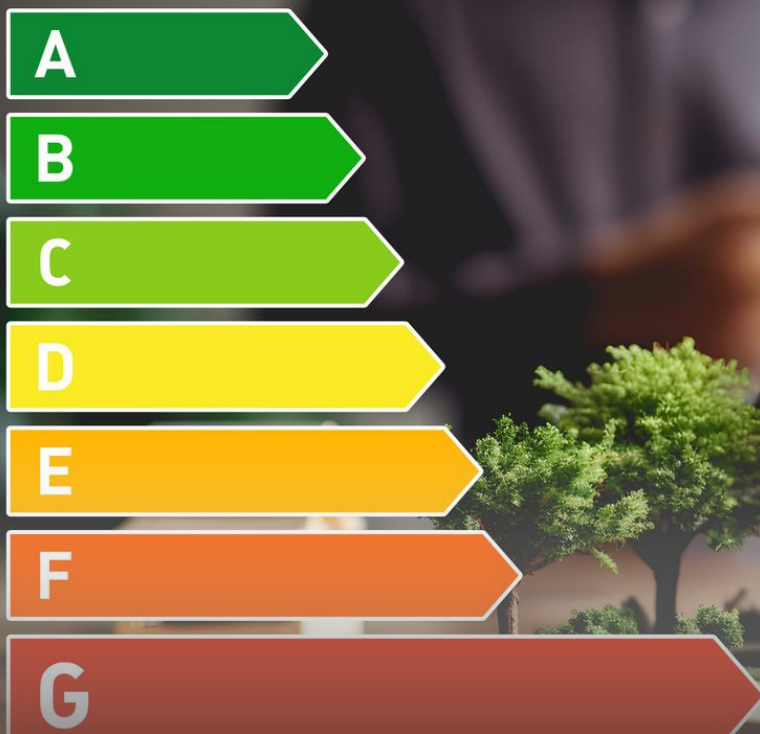
Les signataires de cette lettre comptent parmi eux des entreprises de premier plan comme EDF et Engie, ainsi que des organisations professionnelles telles que la Fédération française du bâtiment (FFB), la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), le Syndicat des énergies renouvelables (SER) ou encore l'Union française de l'électricité (UFE).

Leur message est clair : en l'absence d'une stratégie plus large pour booster le secteur, ils demandent au gouvernement de maintenir, à minima, les mesures d'ajustement qui sont actuellement en vigueur jusqu'à la fin de l'année.

« Les Français ont besoin de lisibilité »

Pour rappel, face à la chute des projets de rénovation et aux difficultés du secteur, des mesures d'ajustement ont été introduites temporairement entre le 15 mai et le 31 décembre 2024, permettant de solliciter l'aide pour des travaux simples sans avoir à réaliser de diagnostic de performance énergétique (DPE).

Ces mesures, bien que temporaires, ont permis de soutenir le secteur du bâtiment, fortement touché par la baisse d'activité. Cependant, si rien n'est fait, ces ajustements prendront fin le 31 décembre 2024.



DPE : Valérie Létard favorable à des aménagements pour les copropriétés

La ministre du Logement, Valérie Létard, s'est dite ouverte à une adaptation du calendrier du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les copropriétés, pour lesquelles « les conditions ne sont pas réunies », d'après ses dires.

Vers un aménagement du calendrier du DPE pour les copropriétés ? La nouvelle ministre du Logement, Valérie Létard, s'est en tout cas dite ouverte à la question, comme elle l'indiquait le 11 octobre à nos confrères de *La Voix du Nord*.

Au regard du calendrier actuel, les logements classés G, les plus énergivores, ne pourront plus être loués à partir du 1er janvier 2025, puis les logements F à partir de 2028 et enfin les logements E à partir de 2034. Une « trajectoire » que Valérie Létard ne souhaite pas « changer », dit-elle au quotidien nordiste.

Un calendrier trop serré pour les copropriétés ?

Cependant, « la mise en œuvre de ce

calendrier pose un réel problème aux copropriétés », selon la ministre. « Les conditions ne sont pas réunies pour qu'elles puissent s'y conformer. Nous regardons donc comment adapter le calendrier pour elles », continue-t-elle.

Concernant le prêt à taux zéro (PTZ), que le gouvernement souhaite étendre sur tout le territoire et non pas les seules zones dites tendues où il s'applique actuellement, la ministre ne trouve « pas absurde » qu'il concerne également les maisons individuelles, « en dehors des secteurs hyperurbains et dès lors qu'elles ne consomment pas trop d'espace ».

COUR
DES
COMPTES

Vers une réforme des CEE ? La Cour des Comptes l'encourage

Dans un rapport publié le 17 septembre, la Cour des Comptes fait état d'un dispositif CEE « complexe et coûteux pour des résultats incertains ». À défaut d'une suppression, les auteurs du rapport préconisent une « réforme d'ampleur ».

Après le Pinel, la Cour de comptes livre ses conclusions concernant les certificats d'économies d'énergie (CEE), dans un rapport publié le 17 septembre.

Pour rappel, ce dispositif d'aide « consiste, via un mécanisme de marché, à obliger les fournisseurs d'énergies et les vendeurs de carburants automobiles, les « obligés », à soutenir des actions d'économies d'énergie, afin d'atteindre un objectif global pluriannuel réparti entre eux en fonction de leur volume de vente auprès des particuliers et des entreprises tertiaires », lit-on dans le rapport.

Et de préciser : « Les opérations d'efficacité énergétique financées peuvent être réalisées

par les fournisseurs d'énergie eux-mêmes ou par les consommateurs finaux et peuvent concerner tous les secteurs d'activité de consommateurs d'énergie : logement résidentiel, bâtiment tertiaire, transport, agriculture, industrie et réseaux ».

6,5 % de la consommation finale d'énergie économisée en 2020

Selon les estimations de la Cour des comptes, les CEE ont permis de financer plus d'un million d'opérations d'économies d'énergie chaque année, depuis 2021. Trois quarts des financements concernent la rénovation énergétique.

8 propositions pour massifier la rénovation énergétique des logements

À l'occasion du Mondial du Bâtiment 2024, le groupe Saint-Gobain a annoncé la publication d'un livre blanc, contenant 8 propositions fortes pour accélérer et massifier la rénovation énergétique des logements. Présentation.

Il y a deux ans, Benoît Bazin, directeur général du groupe Saint-Gobain, appelait à mettre en œuvre un « *plan Marshall* » pour la rénovation sur le salon Batimat.

Cette année, l'édition 2024 a été l'occasion pour Saint-Gobain de dévoiler les résultats d'un travail mené avec une vingtaine d'acteurs et organisations professionnelles du bâtiment et de l'immobilier (FNAIM, FFB, CAPEB, UNSFA...).



Réunis au sein de trois groupes de travail, tous ces acteurs publient un livre blanc contenant 8 propositions-phares pour accélérer la rénovation énergétique des logements en France. Ce livre blanc a été remis à Valérie Létard, ministre du Logement et de la Rénovation urbaine.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Rénovation énergétique : comment encourager les ménages d'ici fin 2024 ?



Sur le salon Batimat, la CAPEB a tenu une conférence intitulée « Comment encourager les ménages à faire des travaux de rénovation avant fin 2024 ? ». David Morales, vice-président en charge des affaires économiques, expose notamment trois grandes pistes d'amélioration.

Comment encourager les ménages à faire des travaux de rénovation avant fin 2024 ? Vaste

question à laquelle la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a répondu lors d'une conférence sur le salon Batimat.

Son vice-président en charge des affaires économiques, David Morales, expose différentes pistes, dont trois qui ont attiré notre attention.

Simplifier les aides, bien entendu...

Premier point exposé par M. Morales : la simplification des aides à la rénovation énergétique.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Entre passé et présent, Qualitel présente son baromètre du logement

Les 50 ans de Qualitel ajoutent une autre dimension à son dernier baromètre. Pour cette 8^{ème} édition, l'association explore l'évolution de la qualité du logement et sa perception par les différentes générations de Français. Premières étapes de ce voyage dans le temps : le passé et le présent, commentés par Qualitel mais aussi la FPI, l'ANIL, l'USH, ainsi que l'UNSAFA.

Qualitel fête ses 50 ans ! Un anniversaire marquant pour l'association, fondée en 1974 à l'initiative de Christian Bonnet, secrétaire d'État au logement de l'époque. Son président actuel, Bertrand Delcambre, en a profité pour faire une rétrospection sur ses actions, en terme d'amélioration des conditions et critères du logement en France.



« Cet anniversaire est également l'occasion de dévoiler les résultats de la 8^e édition du baromètre Qualitel, une initiative que nous menons en collaboration avec Ipsos », évoque-t-il.

La présentation commence avec un chiffre : les Français occupent en moyenne 6,1 logements au cours de leur vie.



[» LIRE LA SUITE](#)

Les Français veulent rénover leur logement, mais se heurtent à divers obstacles



Teksial présente la 10^e édition de son baromètre « Les Français et la rénovation énergétique ». Il en ressort notamment que les Français sont de plus en plus conscients de la nécessité d'entreprendre de tels travaux. Néanmoins, des obstacles subsistent, et ces derniers peuvent représenter un frein à la concrétisation de leur projet.

L'entreprise Teksial vient de présenter la 10^{ème} édition de son baromètre « Les Français et la rénovation énergétique ». Réalisée par Opinionway auprès d'un échantillon de 2 031 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, cette étude permet de se faire une idée quant à la perception et les intentions des Français face à la question de la rénovation énergétique des logements.

Aujourd'hui, la France fait face à des défis croissants en matière de consommation énergétique et de pouvoir d'achat.



[» LIRE LA SUITE](#)

Nouveaux Services
ESPACE ABONNÉ

ET TOUJOURS
100% GRATUIT!

Profitez dès maintenant de votre nouvel espace :



VOTRE NEWSLETTER QUOTIDIENNE

Restez à jour avec les dernières actualités et innovations du secteur du bâtiment, directement dans votre espace.



DES SÉLECTIONS PERSONNALISÉES

Retrouvez facilement les articles, projets et produits que vous avez sélectionnés.



LE MAGAZINE DU MOIS

Accédez à la version numérique de notre magazine et ne manquez aucune édition !



VOTRE ACCÈS GRATUIT AUX INDICES DU BÂTIMENT

Restez informé des tendances et des chiffres clés du secteur grâce à nos indices exclusifs.

JE ME CONNECTE





MONDIAL DU BÂTIMENT : QUE RETENIR DE LA VISITE DE VALÉRIE LÉTARD ?

Valérie Létard est venue le mercredi 2 octobre sur le Mondial du Bâtiment. À travers sa visite sur les salons Batimat et Interclima, la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine a échangé avec les acteurs du bâtiment sur leurs préoccupations, tant sur la crise du neuf que sur la rénovation énergétique. Deux mots reviennent souvent dans le discours de Madame Létard : pragmatisme et stabilité.

C'est vêtue d'un manteau rouge que Valérie Létard est arrivée à Batimat. Un choix de couleur pour rendre hommage au logo du salon ? Peut-être. Une chose est sûre, la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine a vadrouillé au Parc des Expositions.

« Aujourd'hui, Batimat est un incontournable de la filière du bâtiment, de la construction, de la rénovation thermique », a-t-elle déclaré lors d'un point presse. « Pour une ministre du Logement qui vient de prendre ses fonctions, la première chose à faire, c'est de venir à l'écoute, au contact de tous ceux qui font et qui construisent les solutions pour faire en sorte que, chacun et chacune de nos concitoyens (...) ».



CRISE DU LOGEMENT : « ON VA FAIRE MIEUX AVEC MOINS » (O. SALLERON, FFB)

Entretien avec Olivier Salleron à Batimat. Le président de la FFB nous livre ses réactions sur les dernières annonces du gouvernement Barnier et le budget qui en découle. Autres sujets abordés : la venue de Valérie Létard au Mondial du Bâtiment, et les impressions de M. Salleron sur l'édition 2024 du salon.

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a abordé la crise du logement. Les mesures annoncées ne risquent-elles pas de se confronter au budget ?

Olivier Salleron : Non, je ne pense pas puisqu'on demande moins. À propos de MaPrimeRénov', sur les 4 milliards qui avaient votées, on n'en veut que trois, et encore si on les consomme. Nous sommes vertueux et économes dans nos demandes à la FFB, et avec l'Alliance pour le Logement.

S'il n'y a que 3 milliards dans les prochaines années qui sont reconduites, cela nous va très bien.



MAPRIMERÉNOV' : « ON VEUT LE GESTE ET L'AMPLEUR » (JEAN-CHRISTOPHE REPON, CAPEB)

Sur le salon Batimat, Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB, était de passage sur le stand Batiweb.

L'occasion de lui poser trois questions sur l'actualité, entre le discours du Premier ministre, la nouvelle ministre du Logement et l'avenir de MaPrimeRénov'.

La CAPEB est signataire de la lettre ouverte adressée au Premier ministre concernant la prolongation de MaPrimeRénov' en l'état. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Jean-Christophe Repon : Bien sûr, c'est nous qui l'avons instauré. Nous avons même modifié le contenu de cette lettre en disant que nous voulions une stabilité de MaPrimeRénov'. Donc ça veut dire qu'on ne veut pas revenir sur opposer l'ampleur au geste, mais on veut le geste et l'ampleur. Et puis on veut aussi, si possible, la même enveloppe budgétaire pour pouvoir renvoyer aux particuliers une image de confiance disant : « *voilà la transition énergétique* » (...)



MONDIAL DU BÂTIMENT : LE BILAN DE L'ÉDITION 2024 DÉVOILÉ

RX a dévoilé son bilan de l'édition 2024. 135 000 visiteurs ont été présents sur l'ensemble des salons. Parmi eux : des artisans du bâtiment, « venus dans une logique de trouver des solutions, relancer leur activité, activer leur réseau, essayer de trouver une manière de s'en sortir », selon le directeur de l'événement.

Une semaine après la fin du Mondial du Bâtiment, le bilan de l'édition 2024 a été publié par son organisateur, RX France. Peu de chiffres pour l'heure, mais on retient que 135 000 visiteurs ont répondu présents, sur les quatre jours et les quatre salons : Batimat, Idéobain, Interclima et Équipaie/Métaexpo, absorbé pour la première fois dans l'événement international.

+15 % d'exposants par rapport à 2022

Beaucoup d'incertitudes ont entouré la venue des certains professionnels, face aux hausses de prix dans le secteur du bâtiment et une crise du logement toujours galopante.

L'évolution de Semin vers l'isolation

Depuis le rachat de Buitex en 2023, le groupe Semin veut mettre les bouchées doubles sur le marché de l'isolation. Le salon Batimat était l'occasion de présenter ses innovations dans ce segment, dont sa gamme d'isolation Doug. Cette dernière tend à allier confort thermique et confort de pose.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Vincent Hannecart présente Biofib Isolation

Le directeur général de Cavac Biomatériaux, Vincent Hannecart, nous présente Biofib Isolation. Ce nouvel isolant, fabriqué à base de chanvre, se divise en deux types de produits et comporte de nombreuses vertus, notamment pour l'environnement.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Isover met l'accent sur l'efficacité et la durabilité

Sur le salon Batimat, Isover a mis en avant sa nouvelle laine de verre Lanaé, lauréate or des Awards de l'Innovation 2024. Avec un design innovant, elle promet un confort de pose et des performances d'isolation thermique et phonique, en hiver comme en été.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Rencontre avec La Brique de Guyane

Ayant remporté le trophée Or aux Awards de l'Innovation dans la catégorie Hors-site, la série de solutions Symbioflex de La Brique de Guyane répond aux enjeux de la construction en territoire guyanais et ultramarin. Mais elle cherche aussi à s'étendre en métropole.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Écovégétal dévoile ses dernières innovations

À l'occasion du salon Batimat, Pierre Georgel, PDG d'Écovégétal, nous présente les dernières innovations de l'entreprise en matière de gestion des eaux pluviales, et dresse un état des lieux du marché de la végétalisation des toitures.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Végétalisation des façades : Végétek présente sa nouvelle solution

L'entreprise Végétek (groupe Demonchy) nous présente sa dernière solution en vidéo. Il s'agit de jardinières préfabriquées en béton et autoportées, qui se posent sur les façades des bâtiments pour les végétaliser. Les plantes utilisées par Végétek sont cultivées localement, dans la Green Factory de Bordeaux.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Edilteco dévoile sa chape à base de noyaux d'olives

Edilteco a mis en lumière sa gamme Green lors du Mondial du Bâtiment, notamment avec la chape OliMIXX Green, un mortier léger intégrant des noyaux d'olives concassés, recyclés à partir des déchets de l'industrie oléicole.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Veka intègre jusqu'à 70 % de matières recyclées dans ses profilés

Veka a profité du Mondial du Bâtiment pour mettre en avant le taux de matières recyclées compris dans ses profilés PVC. Un intérêt certain à une époque où le poids carbone d'un bâtiment est passé au crible. Entretien avec le directeur général de Veka France.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Testo revient sur ses produits phares

La marque Testo, proposant des solutions pour la ventilation, le chauffage, la climatisation et le froid, était présente sur Interclima. Benjamin Gniech, responsable marketing de Testo France, nous présente les produits-phares et fait un point sur la conjoncture.

[>> LIRE LA SUITE](#)





Table ronde : l'IA et le numérique dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Table ronde autour de l'intégration de l'intelligence artificielle dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Des experts du domaine explorent les applications.

[» LIRE LA SUITE](#)



Table ronde à Batimat : état des lieux sur la rénovation énergétique en France

Quatre experts partagent leur expérience et leur vision sur des sujets clés, notamment : comment attirer de nouveaux talents dans le secteur de la construction ?

[» LIRE LA SUITE](#)



Trophées de l'Innovation Win'Lab : un tremplin pour les métiers de la RSE

Une table ronde captivante sur l'attractivité des métiers de la RSE et la gestion des ressources pour une rénovation efficace, en lien avec les Trophées de l'Innovation Win'Lab.

[» LIRE LA SUITE](#)



RSE et BTP : l'attractivité des métiers du BTP passe aussi par l'engagement sociétal

Ce domaine est crucial, surtout dans un contexte où la durabilité et l'innovation sont plus que jamais au cœur des préoccupations de nos jeunes générations.

[» LIRE LA SUITE](#)



Métiers du BTP et emplois : des enjeux cruciaux pour la rénovation énergétique

Découvrez les enjeux cruciaux de la rénovation énergétique en France avec Christophe Dreuil de l'ADEME. Comment mobiliser les professionnels du bâtiment pour atteindre les objectifs (...)

[» LIRE LA SUITE](#)



RGE : comment l'ADEME prépare les professionnels du BTP pour l'avenir

Dans un contexte où la rénovation énergétique prend de plus en plus d'importance, il est essentiel que les professionnels du bâtiment soient correctement formés et préparés.

[» LIRE LA SUITE](#)



Innovation ADEME : le projet européen FIRENO+ présenté par l'ingénieur Augustin Remy

Une initiative innovante de l'ADEME, qui vise à dynamiser l'investissement dans la rénovation performante et les énergies renouvelables au sein des bâtiments.

[» LIRE LA SUITE](#)



Le réseau bâtiment durable de l'ADEME, présenté par Olivia Turyn, coordinatrice du service bâtiment

Découvrez comment l'ADEME agit en faveur du bâtiment durable grâce à ce réseau, en suivant une feuille de route claire pour accompagner des projets vertueux et performants.

[» LIRE LA SUITE](#)



ADEME : ses actions pour atteindre les objectifs 2050, expliqué par Maxime Pasquier

L'ADEME s'engage à transformer le secteur du bâtiment pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Avec des objectifs ambitieux pour la rénovation énergétique, le réemploi etc.

[» LIRE LA SUITE](#)



ADEME : la plateforme OPERAT et le projet CAP 2030, expliqué par Jeremy Almosni

Découvrez la plateforme OPERAT et le projet CAP 2030 de l'ADEME et comment ces initiatives transforment le secteur du bâtiment.

[» LIRE LA SUITE](#)



ADEME : les interfaces dans les travaux de rénovation, expliqué par Étienne Marx

Optimisez votre rénovation énergétique ! Étienne Marx nous fait découvrir l'importance des interfaces dans les travaux de bâtiment pour garantir une performance énergétique (...à

[» LIRE LA SUITE](#)



Défi carbone à Batimat : comment le secteur du bâtiment se transforme pour 2050

La transition écologique dans le secteur du bâtiment est plus qu'une nécessité, c'est notre avenir ! Sur Batimat, avec l'ADEME, découvrez comment le secteur peut relever ce défi.

[» LIRE LA SUITE](#)



BATI EXPRESS à Batimat 2024 : présentation de la solution TEC7 par Laurent Drouant

Batex France est expert en solutions de collage innovantes. Depuis 5 ans, l'équipe dédiée a développé la gamme Tec7 pour répondre à tous vos besoins en collage et jointoiement.

[» LIRE LA SUITE](#)



Les innovations d'AHFC (Aalberts Hydronic Flow Control) présentées sur Interclima 2024

Dans ce Bati'Express, découvrez en quelques minutes les innovations d'AHFC, spécialistes des technologies performantes pour la climatisation, la ventilation et le chauffage.

[» LIRE LA SUITE](#)



ISD Group à Batimat présente HiCAD, le logiciel de conception 2D/3D pour la serrurerie-métallique

Découvrez HiCAD, un logiciel de CAO 3D polyvalent qui simplifie la conception des maquettes de vos ouvrages. Présenté par Franck Stoltz, de ISD Group France.

[» LIRE LA SUITE](#)



HiCAD à Batimat : solution de conception 2D et 3D pour la métallerie et la serrurerie

Découvrez HiCAD, un logiciel incontournable pour les professionnels de la métallerie et de la serrurerie. Conçu pour répondre aux défis complexes de votre secteur, HiCAD simplifie (...)

[» LIRE LA SUITE](#)



1 CONJONCTURE

Construction de logements : de nouveau de la grisaille en août

La trêve estivale prend fin, y compris pour la construction de logements. En témoignent les chiffres du mois d'août, enregistrant à peine 28 000 permis de construire délivrés et 22 000 mises en chantiers. Soit une baisse respective de 5,6 % et de 5,5 % par rapport à juillet. Et comparé aux chiffres d'avant-pandémie, période de référence, le déclin se creuse...

Après des couleurs reprises sous le soleil entre juin et juillet, les chiffres de la construction de logements affrontent de gros nuages ce mois d'août. Sans surprise non plus, quand on connaît les vertus apaisantes de la trêve estivale sur la conjoncture.

Cette dernière suit les résultats de la FPI, annonçant début septembre un climat morose dans la promotion immobilière.

À peine 28 000 permis de construire délivrés en août

Ainsi, selon les chiffres du ministère du

Logement et de la Rénovation urbaine, les permis de construire plongent à 27 700, soit -5,6 % par rapport à juillet 2024. Le nombre de chantiers autorisés est inférieur de 28 % au 12 mois précédant le premier confinement (de mars 2019 à février 2020).

Dans les logements individuels, la délivrance de permis se stabilise autour des 10 200 logements (+0,6 %). Mais face à la moyenne des douze mois d'avant-crise, le niveau régresse de 34 %.



[» LIRE LA SUITE](#)



1 CONJONCTURE

Artisanat du bâtiment : le 3ème trimestre confirme les craintes pour 2024

Dans sa conjoncture du 3ème trimestre 2024, la CAPEB annonce une activité en berne, plus précisément de 5 % en glissement annuel. Divers facteurs jouent dans ces résultats, dont la crise du neuf. Sans compter le retrait de l'entretien-amélioration, entre des tensions toujours prégnantes dans le logement ancien et les arbitrages budgétaires du gouvernement, pouvant bloquer la rénovation énergétique.

En début d'année, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) prédisait un recul de 2 % pour l'activité de l'ensemble de ses adhérents en 2024. Des projections peu optimistes et qui se confirment, voire s'accroissent, quand on contemple le bilan du 3ème trimestre. Sur cette période, l'activité des artisans du bâtiment affiche -5 % en glissement annuel.

« Ce ralentissement n'est pas uniformément réparti sur le territoire », note la confédération. La région PACA-Corse s'en

sort mieux (-3,5 %), par rapport au Centre-Val de Loire (-6 %) ou à l'Île-de-France (-7 %).

Si l'on se penche par corps de métiers, le décrochage s'approfondit côté aménagement-décoration-plâtrerie (-3,5 %), électricité (-4,5 %) maçonnerie (-6 %), « sans rupture de tendance ». Seul le secteur couverture-plomberie-chauffage tombe nettement, avec une croissance passant de -2 % au T2 2024 sur un an à -5 % au T3 2024.



>> LIRE LA SUITE



I CONJONCTURE

Défaillances : « La construction tente de ne pas s'écrouler »

Le cabinet Altares a publié son bilan du troisième trimestre 2024. 13 400 défaillances d'entreprises ont été enregistrées, dont 3 359 dans la construction.

13 400. C'est le nombre de défaillances d'entreprises en France au troisième trimestre 2024, soit une progression de 20 % sur un an, selon le dernier bilan du groupe Altares. « *La décélération se confirme mais le record de 66 000 défauts sur 12 mois glissés est franchi* », lit-on dans la note de conjoncture.

Thierry Millon, directeur des études Altares, fait état d'« *un peu plus de 64 000 cessations de paiement* ». « *Bien que le chiffre impressionne, notre pays affiche encore un solde positif par rapport à sa moyenne de long terme puisque la moyenne des cinq dernières années, post Covid, se situera fin 2024 aux environs de 45 500 défaillances. Cependant, l'irrégularité des*

sinistres observée durant l'été ne permet pas d'excès d'optimisme », poursuit-il, tout en évoquant de fortes incertitudes quant à l'investissement et l'emploi.

« *Par conséquent, si un mur de faillites au-delà de 70 000 reste toujours évidemment exclu, il semble difficile de redescendre sous le plafond actuel dans les prochaines semaines. Le point de vigilance portera, cependant, moins sur le nombre historique attendu des défaillances que sur la fragilité des PME et ETI dont les défauts reportent le risque sur les fournisseurs et l'emploi* », abonde M. Millon.

NOVADIG | 24



>> LIRE LA SUITE



Des bureaux aux logements, l'histoire d'une reconversion à Paris

Réhabiliter l'ancien, transformer l'existant, prendre soin de la ville et créer de nouveaux logements était le déclencheur d'une opération parisienne menée par l'agence Philéas Architecture, qui a remanié avec tact deux bâtiments appartenant à l'îlot Télécom Paristech, situé dans le 13ème arrondissement parisien.



Fondée en 1878, Télécom Paris, anciennement Télécom ParisTech, occupait les locaux de la rue Barrault depuis 1934. Aujourd'hui, elle intègre le campus de l'Université Paris-Saclay, laissant un immense patrimoine de qualité en plein Paris.

Une opportunité saisie par la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), dans le but d'une réhabilitation et d'une requalification de grande ampleur réparties sur six bâtiments. Philéas Architecture a été mandatée pour la transformation de la zone 3. Un exercice complexe que les architectes ont mené avec subtilité.

22 logements aménagés dans une structure des années 1960

Deux édifices, plusieurs usages, une architecture très marquée par son époque mais aussi par les fonctions qu'elle englobe.



À Rennes, des logements discrets signés ALTA et Atelier 56S

À la fois discrets et minimalistes, mais possédant de grandes qualités, les 77 logements de la ZAC Lorient Saint-Brieuc à Rennes portent la signature conjointe des deux agences d'architecture ALTA architectes et urbanistes et Ateliers 56S.

C'est en 2017 que ALTA architectes et urbanistes, et Atelier 56S, ont été lauréats du concours de consultation organisé par Rennes Métropole pour la construction de 77 logements d'un programme de logements collectifs, intermédiaires et individuels groupés. Le projet occupe le lot 6 de la ZAC Lorient Saint-Brieuc à Rennes, un quartier situé à l'ouest de la ville, à deux pas de la rocade, en direction du Golfe du Morbihan. C'est dans cette localité hétéroclite que prend place délicatement l'opération conjointement menée. Elle adopte la parcelle et s'implante de façon à pouvoir composer un cœur d'îlot. Ce dernier, favorablement éclairé, se compose de plusieurs espaces d'agrément, dont un jardin accueillant une multitude d'arbres avec des espaces plantés et partagés. Les habitants peuvent ainsi bénéficier de vues rafraîchissantes sur cet espace paysager.

Dès le départ, le souhait des architectes était manifeste. Il fallait doter les usagers de surfaces supplémentaires s'ouvrant sur des espaces végétalisés (...)



Jean Nouvel signe un nouvel écrin futuriste pour la fondation Cartier

D'ici fin 2025, la fondation Cartier pour l'art contemporain s'installera dans un nouvelle espace, à proximité du Louvre, à Paris. Des travaux ont été entamés pour aménager une structure, misant sur des lignes épurées et la modularité. Jean Nouvel, architecte du projet, signe ici « un musée du XXIe siècle ».

Née à Jouy-en-Josas en 1984, la fondation Cartier pour l'art contemporain célèbre cette année ses 40 ans. Sa prochaine décennie commencera avec un événement : son déménagement d'ici fin 2025, dans l'ancien Louvre des antiquaires, face au musée emblématique de Paris et à deux pas du ministère de la Culture.

L'ancien centre commercial, du 1er arrondissement de Paris et d'influence hausmanienne, tranche avec le siège actuel de la fondation Cartier. Localisé dans le 14ème arrondissement de Paris, ce dernier date de 1994 et est tout de verre et d'acier vêtu. Son concepteur Jean Nouvel, s'en inspire pour réinventer le futur siège de la fondation. La presse a pu visiter le 18 octobre ce chantier bien avancé.

Le projet de Jean Nouvel dans cet ouvrage : former « un musée du XXIe siècle », entre cathédrale et paquebot industriel.





Thomas DROPSIT

Président France et Europe de l'Ouest du groupe Hilti

Thomas Dropsit, nouveau président France et Europe de l'Ouest du groupe Hilti

Thomas Dropsit est nommé président des activités France et Europe de l'Ouest du groupe Hilti. Il succède ainsi à Guillaume Aberlenc, qui a décidé de quitter ses fonctions à 59 ans, après 15 ans à la tête de l'entreprise.

 >> LIRE LA SUITE



Loïc DERRIEN

Président du groupe Frans Bonhomme

Loïc Derrien prend la présidence du groupe Frans Bonhomme

Après six ans de bons et loyaux services à la présidence du groupe Frans Bonhomme, Pierre Fleck quitte l'entreprise et passe la main à Loïc Derrien. Frans Bonhomme va ainsi pouvoir bénéficier de l'expérience de son nouvel homme fort.

 >> LIRE LA SUITE



Isabelle JAMBON

Directrice du groupe Lapeyre

Le groupe Lapeyre nomme sa directrice du réseau

Évolution chez Lapeyre. Le groupe annonce que sa directrice de l'expérience client est promue au poste de « directrice du réseau » pour piloter les 124 points de vente.

 >> LIRE LA SUITE

PRODUITS DU MOIS



Technologie CarbonCure : pour un béton bas carbone

La technologie CarbonCure contribue fortement au développement durable. Elle permet aux producteurs de béton (centrales à béton et préfabricateurs) de proposer le même béton de haute qualité mais avec une empreinte carbone réduite.

[>> LIRE LA SUITE](#)



AIRSPRAY® GC LIGHT : enduit allégé d'égalisation et de lissage gros chantier en pâte, intérieur, pour application Airless.

AIRSPRAY® GC LIGHT est enduit d'égalisation et de lissage mécanisable. Conçu pour une application Airless, il réduit la consommation tout en offrant un excellent pouvoir garnissant et une finition parfaite...

[>> LIRE LA SUITE](#)



ADAGIO HD+ : dalle de plafond minéral

Découvrez ADAGIO HD+, une solution acoustique de haute qualité offrant une surface lisse, uniforme et durable, dotée d'une résistance aux rayures inégalée et d'une blancheur éclatante. Grâce à sa perméabilité exceptionnelle à l'air, la surface reste lumineuse...

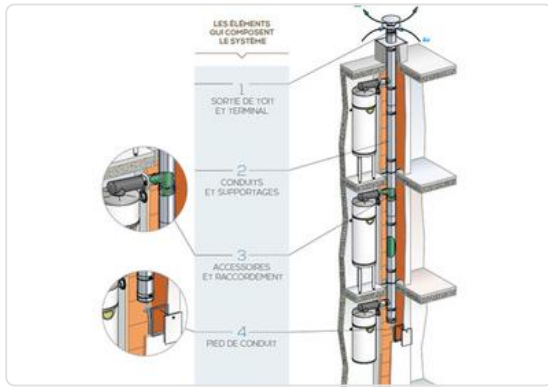
[>> LIRE LA SUITE](#)



La nouvelle fenêtre VEKA : une combinaison de toutes les innovations VEKA

La nouvelle fenêtre VEKA combine le meilleur des innovations VEKA pour une fenêtre PVC innovante et esthétique. C'est une solution globale qui répond aux besoins actuels du marché.

[>> LIRE LA SUITE](#)



3CE Thermo-D : conduit collectif pour chauffe-eaux thermodynamiques

3CE THERMO-D est un système collectif étanche, spécialement adapté aux immeubles de logements. Il permet l'amenée et l'évacuation d'air des chauffe-eaux thermodynamiques qui y sont raccordés.

[>> LIRE LA SUITE](#)



GLACE : bardage métallique à effet aléatoire

La montagne nous inspire. La silhouette d'un massif montagneux offre une succession de pentes et de sommets plus ou moins prononcés, jamais entrecoupés par des plats. Le dessin des tôles de la gamme GLACE s'inspire de ces triangles connectés en continu avec des sommets à pentes abruptes...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Bati CCTP + Chiffrage

Éditez vos CCTP, DPGF, CCAP, Actes d'Engagement et réalisez le chiffrage de vos opérations. Grâce à Bati CCTP + Chiffrage, vous pouvez réaliser une estimation de vos projets de construction.

[>> LIRE LA SUITE](#)



HIMACS Solid surface - couleurs avec contenu recyclé

Conçue et produite par LX Hausys, HIMACS solid surface offre aux architectes, aux concepteurs, aux fabricants et aux consommateurs la flexibilité nécessaire pour créer leur propre vision, que ce soit par des courbes thermoformées, des conceptions translucides...

[>> LIRE LA SUITE](#)



testo 317-5 : CO mètre pour mesures dans l'air ambiant

Indicateur d'Alarme CO Ambiant Testo 317-5 : Détection Fiable du Monoxyde de Carbone.

Le détecteur de monoxyde de carbone testo 317-5 permet de signaler rapidement la présence de CO grâce à une alarme sonore et visuelle.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Découvrez la gamme de chauffe-eau électriques Xpert, conçus par les pros pour des pros

La gamme XPERT offre aux professionnels une installation et un entretien simplifiés. Dotée de fonctionnalités pratiques telles que les poignées de préhension (Ultra Grip), le système de fixation rapide EasyCLIP pro et les raccords...

[>> LIRE LA SUITE](#)



MULTI-BAND FLEXX : bande adhésive universelle haute performance

Bande adhésive universelle pour applications extérieures et intérieures, très résistante au vieillissement, à haut pouvoir adhésif, avec adhérence initiale optimisée sur surfaces géotextile et collage à froid amélioré.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Tandem : menuiserie intérieur Pvc et Alu extérieur

La menuiserie Tandem est un parfait compromis entre le PVC et l'Aluminium, celle-ci bénéficie des atouts et du confort de l'Aluminium tout en étant compétitive avec son intérieur PVC. Adaptez la menuiserie Tandem avec goût tout en ajustant votre budget.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Développez votre visibilité et vos avis clients !

helloVisibilité

199€ HT/mois

- Avis Clients & référencement
 - Gestion du service Google My Business
 - Votre présence dans 25 annuaires
 - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
 - Système de collecte d'avis Google
 - Réponses prédéfinies aux avis
 - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
 - Gestionnaire de compte dédié
 - Définition du périmètre géographique
 - Application mobile helloArtisan Pro



Accueil client externalisé + tous les avantages de helloVisibilité inclus

helloE-secrétariat

249€ HT/mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
 - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
 - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
 - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale
Batimat 2024
1 MOIS OFFERT
sur
helloE-secrétariat !

Prise en charge des aides CEE – MPR* avec les fonctionnalités d'helloE-secrétariat

En partenariat avec **homélior**[®]

helloRénov' Energétique

299€ HT/mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
 - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
 - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
 - Montant du reste à charge déduit des aides
 - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.